

L'arrivée de la nouvelle mission de liquidation des taxes d'urbanisme s'inscrit dans un contexte de modernisation des missions des services fonciers, pour lequel un important dispositif de conduite du changement a été mis en place (création d'un groupe de travail avec des services fonciers témoins notamment). Des actions plus spécifiques ont également été mises en œuvre pour aider les services fonciers à monter progressivement en compétence sur cette nouvelle mission.

1. La diffusion d'une documentation métier régulièrement mise à jour

La [note de déploiement du module GestionTU](#) a été diffusée, en avance de phase par rapport à l'ouverture effective du module, à l'ensemble des directions le 22 décembre 2022.

Cette note est accompagnée de fiches métiers permettant d'illustrer par des cas pratiques les cas métiers les plus courants, d'une foire aux questions régulièrement mise à jour à partir de la remontée des services et d'un guide utilisateur du module de gestion des taxes d'urbanisme GestionTU. Ce [guide](#) présente les principaux processus métiers sur lesquels s'appuient le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme ainsi que les fonctionnalités du module GestionTU.

L'ensemble de cette documentation, qui sera régulièrement enrichie et mise à jour, est d'ores et déjà disponible sous Nausicaa et sera intégré au site documentaire Repères dès sa mise à disposition.

2. Un parcours de formation adapté

Conformément au plan national de formation 2022, un parcours de formation a été proposé aux agents des services fonciers sur le dernier quadrimestre 2022 avec un calendrier prenant en compte, dans la mesure du possible, les contraintes liées à la campagne de taxe foncière.

La e-formation (CAD133ET) présentant les principes généraux de la réforme a été ouverte aux formateurs inter-régionaux à partir du 26 septembre 2022 et à l'ensemble des agents à partir du 10 octobre 2022. Cette e-formation a recueilli un taux de satisfaction de 87 % et a été suivie par 3 512 agents à mi-janvier 2023.

La formation en présentiel de 3 jours, qui présente à la fois les grands principes du calcul des taxes d'urbanisme et l'utilisation du module GestionTU, a pu être mise en place au niveau local à compter de début novembre après que les sessions de formations des formateurs interrégionaux aient été assurées par l'ENFiP Toulouse en co-animation avec le bureau GF-3A sur le mois d'octobre. A mi-janvier 2023, 887 agents ont suivi ce module avec un taux de satisfaction de 60 %. La principale critique exprimée porte sur l'absence de base école qui ne permet pas une manipulation du module GestionTU durant la formation.

Un webinaire a été organisé, le 15 novembre 2022, par le bureau GF3A et l'ENFiP afin de recueillir les retours d'expérience à chaud des formateurs interrégionaux et définir ensemble les axes d'amélioration pour faire évoluer rapidement les modules GesLoc et notamment le module GestionTU.

Par ailleurs, les chargés de mission à la préfiguration sont associés aux réflexions et sont naturellement un appui technique et pédagogique précieux dans le cadre de ces travaux.

3. Un réseau d'experts qui s'appuie sur les chargés de mission à la préfiguration

16 agents en charge de la liquidation des TU au MTECT ont rejoint la DGFIP depuis le 1^{er} septembre 2022 en tant que « chargés de mission à la préfiguration ». Leur rôle, durant cette année charnière de prise en main par la DGFIP de la mission de liquidation des TU, consiste à accompagner les services fonciers dans leur appropriation de cette nouvelle mission.

Leurs actions s'articulent autour de trois axes, détaillés dans leur lettre de mission :

- transmettre leurs connaissances et accompagner la montée en compétence des agents des services fonciers en matière de liquidation des TU. A ce titre, la plupart d'entre eux ont participé à l'animation de la formation en présentiel en tant que formateurs interrégionaux,
- aider à la rédaction de documents qui faciliteront l'appropriation des connaissances (foire aux questions, analyse de cas complexes). Cette action est menée en étroite collaboration avec le bureau GF 3A, au travers du « groupe de travail des chargés de missions à la préfiguration »,
- répondre aux questions techniques de leurs collègues, notamment dans le cadre du traitement de dossiers de liquidation des TU relativement complexes, pour permettre une montée en compétence progressive sur les cas emportant des particularités ou une complexité plus élevée.

Afin que les chargés de mission puissent apporter leur soutien sur l'ensemble du territoire, des binômes ont été constitués, chaque binôme ayant la charge de venir en appui des services fonciers sur le périmètre géographique d'une délégation du directeur général (DDG).

Les binômes peuvent être sollicités «dans le cadre du traitement de dossiers complexes de liquidation des TU. Il s'agit de difficultés que la documentation d'ores et déjà mise à la disposition des services par le bureau GF 3A ne permet pas de solutionner. Ainsi, la notion de « dossiers complexes » est amenée à évoluer au fur et à mesure de l'enrichissement de la documentation relative aux TU.

Une procédure de saisine associée à une Balf dédiée a été mise en place afin de guider les services fonciers dans leur démarche de demande d'expertise, et le mode opératoire à utiliser a été décrit dans la [note de déploiement du 22 décembre 2022](#).

4. Des rencontres organisées sous le pilotage des délégations

Afin d'accompagner les services fonciers dans leur nouveau rôle d'ordonnateur pour les taxes d'urbanisme et lancer ce nouveau partenariat entre services fonciers et pôles de fiscalité de l'aménagement (PFA) qui jusqu'alors n'avaient aucune interaction, 9 rencontres ont été organisées en inter-région par les délégations du directeur général, entre octobre et décembre 2022 avec la participation des bureaux 2FCE-2A et GF-3A.

Ces rencontres riches et constructives ont permis aux acteurs d'échanger sur leurs activités et méthodes de travail et de nouer les contacts indispensables à une chaîne de travail fluide et performante. Ces réunions se sont déroulées en présentiel (hors DROM) et ont également permis de présenter la réforme à l'ensemble des services fonciers et de répondre à leurs différentes interrogations métiers ou organisationnelles.